

Règlement du jeu " Loterie du printemps "

Article 1 : ORGANISATEUR

Les 3b dont le siège est situé 2s avenue de Flandre 94587 Rungis Cedex organise du 6 mars au 19 mars 2026, un jeu-concours gratuit avec obligation d'achat (ci-après "le Jeu") selon les modalités du présent règlement .

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, client de « les 3b » qui désire jouer, en possession d'un bulletin donné après passage en caisse le jour de la participation .

Les 3b se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le numéro de téléphone des participants .

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble des commerçants présents sur les marchés participants, leur personnel y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S.ou vie maritale reconnue ou non) .

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées .

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement .

Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications .

Article 3 : MODALITE DE PARTICIPATION

Chaque client après le paiement de ses achats sur l'un de nos étals tenu par les équipes de la société les 3b se voit remettre en même temps que son ticket de caisse un bulletin de participation, ainsi le client sera considéré comme « joueur ».

Sur les différents marchés participants, des bulletins seront à remplir par les joueurs; ces bulletins seront ensuite à déposer dans l'urne destinée à cet effet .

Chaque joueur ne pourra déposer qu'une seule participation par jour de marché .

Les 3b se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article .

Article 4 : SELECTION DES GAGNANTS

Les urnes de tous les marchés participants seront rassemblées le jeudi 19 mars 2025.

1 bulletin sera tiré au sort chez huissier après mélange de tous les bulletins de participation .

Le gagnant sera contacté et un rendez-vous sera pris pour la remise du lot d'une valeur de 530€.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total . Les participants sont informés que la vente ou l'échange du lot sont strictement interdits .

En cas d'incapacité pour un gagnant de prendre le gain ou de le céder, un nouveau bulletin sera tiré au sort chez huissier et ce jusqu'à avoir un gagnants disposé à récupérer le lot.

Article 5 : MARCHES PARTICIPANTS

Le marché biologique des Batignolles, boulevard des Batignolles à Paris tous les samedi entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 08h00 à 13h00 .

Le marché biologique Raspail, boulevard Raspail à Paris tous les dimanche entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 08h00 à 13h00 .

Le marché biologique des Lilas, rue Waldeck Rousseau aux Lilas, tous les vendredi entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 14h00 à 19h00 .

Le marché couvert des Lilas, rue du Garde-Chasse aux Lilas, tous les mercredi et dimanche entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 08h00 à 13h00 .

Le marché couvert Leclerc, avenue du général Leclerc à Viroflay, tous les mardi; jeudi et samedi entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 08h00 à 13h00 .

Le marché de la Halle Henri-Barbusse, rue Gabriel Peri à Levallois-Perret, tous les mardi; vendredi; samedi et dimanche entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 08h00 à 13h00 .

Le marché d'Adamville, avenue Carnot à Saint-Maur-des-Fossés, tous les mercredi et samedi entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 08h00 à 13h00 .

Le marché couvert de Massy, rue de la division Leclerc à Massy, tous les dimanche entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 08h00 à 13h00 .

Le marché couvert du Plessis-Robinson, place de la Libération au Plessis-Robinson, tous les mardi; vendredi et dimanche entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 08h00 à 13h00 .

Le marché Daumesnil, boulevard de Reuilly à Paris, tous les mardi et vendredi entre le 6 mars et le 19 mars 2026 de 08h00 à 13h00 .

Article 6 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <https://les3b77.fr>

Le règlement est disponible à titre gratuit pour toute personne qui en fait la demande à l'organisateur du jeu .

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement ne seront pas remboursés.

Article 7 : DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que les joueurs peuvent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, numéro de téléphone) ; toutes ces données seront intégralement détruites après détermination et remise du lot au gagnant .

Article 5 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les 3b se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée .

La tombola étant offerte gracieusement, aucun remboursement d'aucune sorte ne pourra être réclamé .

Article 8 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française .

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'entreprise organisatrice .

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement .

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée .